Les grandes étapes de la laïcité

La laïcité commence en 1881 et 1882 avec la Loi Ferry. Cette loi rend l'école publique, laïque et obligatoire.

Quelques années plus tard, en 1886, les lois Goblet obligent l'école publique à avoir des enseignants laïques.

Pendant les 10 premières années du XXème siècle, l'Eglise se sépare de l'Etat français. Cette loi prend fin avec le Régime de Vichy en 1941.

5 ans plus tard, en 1946, la Constitution de la IVème République remet en place la laïcité en France. Depuis 2004, aucun signe religieux n'est autorisé à l'école publique et, en 2011, le voile est interdit dans l'espace public.

© M. Delourme/Autrement Découverte